

# Fiche de données de sécurité : page de garde

FDS élaborée le 05.06.2023

---

## Identification du produit :

Nom commercial **Rakoll® GXL 3 HARTER**  
Usage Adhésif à base d'eau

---

## Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Ostermann Schweiz AG  
Breitenstrasse 16B  
CH-8500 Frauenfeld  
Tel. : 041 52 304 33 00  
verkauf.ch@ostermann.eu

**Numéro d'urgence national :** **145** (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

---

## Informations pour les utilisateurs concernant :

**Rubrique 7** *voir la fiche de données de sécurité*

**Rubrique 8** *voir la fiche de données de sécurité*

**Rubrique 13** *voir la fiche de données de sécurité*

**Rubrique 15** *voir la fiche de données de sécurité*

---

Page de garde élaborée le : 05.02.2024

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Rakoll® GXL 3 HARTER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Rakoll® GXL 3 HARTER

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : T3EM-7FDF-M10X-56AU

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Agent durcissant/agent de traitement

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : H.B. Fuller, Isar-Rakoll, S.A.

Adresse : Estrada Nacional 13  
PT-4486-851 Mindelo - Vila do Conde  
+351 229 288 200

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EU-MSDS@hbfuller.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +44 1235 239 670 (24 heures)

Notfallnummer des STIZ  
(Schweizer Toxikologisches Informationszentrum)  
Tel: 145

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes H335: Peut irriter les voies respiratoires.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Rakoll® GXL 3 HARTER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

cibles - exposition unique, Catégorie 3,  
Système respiratoire

Danger à long terme (chronique) pour le  
milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-  
traîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des  
effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

##### Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection.

##### Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la  
personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle  
peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE  
ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: con-  
sulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver  
avant réutilisation.

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymère, polyéthylène glycol mono-Me éther-bloqué  
diisocyanate d'hexaméthylène

##### Étiquetage supplémentaire

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utili-  
sation industrielle ou professionnelle».

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Rakoll® GXL 3 HARTER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2 Mélanges**
**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Hexane, 1,6-diisocyanato-, homopolymère, polyéthylène glycol mono-Me éther-bloqué	160994-68-3	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412	>= 90 - <= 100
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0 212-485-8 615-011-00-1 01-2119457571-37-0000	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,1 - < 0,25
		Limite de concen-	

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Rakoll® GXL 3 HARTER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

		tration spécifique Resp. Sens. 1; H334 >= 0,5 % Skin Sens. 1; H317 >= 0,5 %	
		Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 710 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement les vêtements s'ils sont souillés par le produit.  
Même des concentrations minimales d'isocyanate peuvent entraîner une réaction chez les personnes sensibilisées.  
Les symptômes suivants peuvent notamment apparaître : une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons, avec une éventuelle sécheresse de la gorge, une sensation d'oppression au niveau de la poitrine et des difficultés respiratoires.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent même survenir après plusieurs heures; donc observation médicale pendant au moins 48 heures après l'accident.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.  
En cas d'inconscience amener le patient dans une position latérale stable pour le transport.
- En cas de contact avec la peau : Traiter la peau touchée à l'aide de coton ou de cellulose.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Utilisez un savon doux, si disponible.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Rakoll® GXL 3 HARTER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

yeux : Irriter une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil apparaissent et persistent.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.  
Ne PAS faire vomir.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : En cas de sensibilisation préexistante aux isocyanates, un médecin doit être consulté au sujet du contact avec d'autres substances sensibilisantes ou d'autres substances irritantes pour les voies respiratoires dans le cadre du travail à effectuer. Le traitement en cas d'exposition doit être centré sur la surveillance des symptômes et de l'état clinique du patient. Il est indispensable de veiller à ce que le patient dispose d'une ventilation suffisante et d'un apport en oxygène suffisant. Les isocyanates peuvent entraîner la sensibilisation des voies respiratoires ou des symptômes similaires à l'asthme (bronchospasmes). Des symptômes respiratoires différés, y compris un œdème pulmonaire, peuvent apparaître. Les personnes présentant des signes de troubles respiratoires à la suite d'une exposition conséquente doivent être gardées en observation pendant 24 à 48 heures.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Eau avec un jet d'eau plein

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut libérer des gaz toxiques, irritants et/ou corrosifs.  
En cas d'incendie, du CO, des NO<sub>x</sub>, des isocyanates et des traces de HCN peuvent se former.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Rakoll® GXL 3 HARTER

---

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

---

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive agréé, en plus des équipements standard de lutte contre l'incendie.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Utiliser une protection respiratoire contre les effets des fumées/poussières/aérosols. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Assurer une ventilation adéquate. Envoyer pour récupération ou élimination dans des conteneurs appropriés. Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la rubrique 13.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous rubriques 7 et 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Rakoll® GXL 3 HARTER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération. Ceci peut être réalisé en utilisant un échappement local ou un système d'échappement général. Si ces mesures sont insuffisantes pour maintenir la concentration de vapeur sous la limite du poste de travail, porter un appareil de protection respiratoire adéquat.

Prendre note du seuil d'émission.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas chauffer le produit.  
Assurez-vous que des extracteurs appropriés sont disponibles sur les machines de traitement.  
Manipuler avec soin. Éviter l'inhalation et le contact avec la peau.  
Gardez une bouteille de lavage oculaire disponible sur le lieu de travail.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Tenir à l'écart des enfants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Gardez l'équipement respiratoire prêt. Prévoyez un équipement d'extinction d'incendie en cas d'incendie à proximité.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Gardez sombre, frais et sec. Ne pas congeler.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Humidité : Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Rakoll® GXL 3 HARTER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1 Paramètres de contrôle**
**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	VME	0,02 mg/m <sup>3</sup> (Mesuré comme NCO total)	CH SUVA
	Information supplémentaire: La valeur limite pour les isocyanates concerne donc pour la totalité des groupes réactifs NCO de tous les monomères et pré-polymères. On peut ainsi renoncer à fixer des valeurs limites différenciées pour ces composés pris individuels., Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)			
		VLE	0,02 mg/m <sup>3</sup> (Mesuré comme NCO total)	CH SUVA
	Information supplémentaire: Un effet reprotoxique n'est pas à craindre pour des concentrations < 10 ppm, La valeur limite pour les isocyanates concerne donc pour la totalité des groupes réactifs NCO de tous les monomères et pré-polymères. On peut ainsi renoncer à fixer des valeurs limites différenciées pour ces composés pris individuels., Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)			
		VME	0,02 mg/m <sup>3</sup> (NCO)	CH SUVA
	Information supplémentaire: La valeur limite pour les isocyanates concerne donc pour la totalité des groupes réactifs NCO de tous les monomères et pré-polymères. On peut ainsi renoncer à fixer des valeurs limites différenciées pour ces composés pris individuels., Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)			
		VLE	0,02 mg/m <sup>3</sup> (NCO)	CH SUVA
	Information supplémentaire: La valeur limite pour les isocyanates concerne donc pour la totalité des groupes réactifs NCO de tous les monomères et pré-polymères. On peut ainsi renoncer à fixer des valeurs limites différenciées pour ces composés pris individuels., Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory)			

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Rakoll® GXL 3 HARTER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

---

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Veuillez faire attention aux exigences nationales et locales.

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques : Le contact direct avec le produit contenant des isocyanates doit être évité au moyen de mesures organisationnelles. Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Les gants doivent être jetés après expiration du temps de passage et remplacés par des neufs. Appliquer un produit de protection cutanée avant de travailler avec des gants, afin d'éviter un gonflement de la peau et utiliser un nettoyant cutané et un produit de soin cutané après avoir accompli le travail.

Pour le contact permanent, des gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent:

Si une exposition plus longue à la préparation chimique est nécessaire, un surgant solide contre les contraintes mécaniques est recommandé en combinaison avec le sous-gant Barrier 02-100 d'Ansell ou d'autres fournisseurs (temps de pénétration : 480 min).

Pour un contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants fabriqués dans les matériaux suivants conviennent:

Caoutchouc butyle (épaisseur minimale : 0,7 mm ; temps de pénétration : 15 min)

Comme protection contre les éclaboussures, des gants fabriqués dans les matériaux suivants sont appropriés:

Nitrile (épaisseur minimale 0,12 mm), Gants jetables à longs poignets

Après contact avec la préparation chimique, retirer immédia-

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Rakoll® GXL 3 HARTER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

tement le gant jetable en nitrile et enfiler un nouveau gant jetable en nitrile.

- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection
- Porter des gants et des vêtements de protection à manches longues lors d'activités présentant un risque de contact cutané non intentionnel avec du produit contenant des isocyanates (par exemple, lors de tâches de maintenance ou lors de l'ouverture d'un contenant).
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire à moins que des mesures adéquates de gestion des risques (extraction/ ventilation) ne soient prévues ou que l'évaluation de l'exposition ne démontre que les expositions ne dépassent pas les limites recommandées.
- En cas d'exposition brève ou de faible pollution (dépassement de la TLV) utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air en circulation.
- Filtre de type : Pour une utilisation à court terme, une combinaison de filtre à charbon et de filtre à particules est recommandée.
- Mesures de protection : Enlevez instantanément tous les vêtements souillés et imprégnés.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Éviter le contact avec les yeux et la peau.  
Rangez les vêtements de protection séparément.  
Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique : liquide
- Couleur : jaune clair
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : non déterminé

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Rakoll® GXL 3 HARTER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

---

Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Point d'éclair	:	163 °C
Température d'auto-inflammation	:	non déterminé
Température de décomposition	:	Non applicable
pH	:	non déterminé
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	partiellement soluble, réagit au contact de l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Densité	:	1,14 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	non déterminé

**9.2 Autres informations**

Explosifs	:	Non explosif
Taux d'évaporation	:	non déterminé

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si utilisé selon les spécifications.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses	:	Réagit avec les alcools, les amines, les acides aqueux et les alcalis. La substance réagit au contact de l'eau, entraînant la formation de dioxyde de carbone. La formation de CO <sub>2</sub> dans les récipients fermés entraîne une surpression et donc un risque d'éclatement.
-----------------------	---	--

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Rakoll® GXL 3 HARTER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Oxydes d'azote (NOx)

Isocyanates

Informations complémentaires : Ouvrir les contenants sous pression et en relâcher la pression avec précaution.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 10,94 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Composants:

##### **diisocyanate d'hexaméthylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 710 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 710 mg/kg

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Rakoll® GXL 3 HARTER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### diisocyanate d'hexaméthylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 26,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : Milieu: Sol  
Remarques: Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les plans d'eau ou le système d'égouts.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Rakoll® GXL 3 HARTER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

---

0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit	:	Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Remise aux éliminateurs de déchets dangereux. La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Incinérer dans des conditions contrôlées conformément à toutes les lois et réglementations locales et nationales. Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Emballages contaminés	:	Evacuation conformément aux prescriptions légales.

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Rakoll® GXL 3 HARTER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

---

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable
- RoHS: 2011/65/UE, Restriction des substances dangereuses : Non applicable
- Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers : N'est pas interdite ni/ou contrôlée
- Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable
- Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 2.000 kg
- Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
pas de taxes des COV

##### Autres réglementations:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

##### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

- TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Rakoll® GXL 3 HARTER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

---

ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
REACH	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	:	Toxique par inhalation.
H332	:	Nocif par inhalation.
H334	:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Resp. Sens.	:	Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Rakoll® GXL 3 HARTER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Point de contact : Prepared by: Global Regulatory Department  
EU-MSDS@hbfuller.com

**Classification du mélange:**

Acute Tox. 4	H332
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**Rakoll® GXL 3 HARTER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.12.2022
1.3	05.06.2023	100000018310	Date de la première version publiée: 02.06.2022

---

Aquatic Chronic 3

H412

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR